

Les revenus des ménages du canton en 1990 : données de référence

La dernière publication¹ de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) présente, pour la première fois à Genève, des informations sur la structure des revenus des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle et – pour les couples mariés – sur l'apport respectif des conjoints.

Quelques résultats marquants peuvent être cités :

- En 1990, dans le canton de Genève, 17,7 % des ménages ont un revenu annuel déclaré "à six chiffres ou plus"; ensemble, ils touchent 47,7 % du revenu total agrégé échéant aux ménages du canton. A l'autre extrémité de l'échelle des revenus, 25,8 % des ménages perçoivent un revenu inférieur à 30 000 francs; ensemble, ils touchent 5,7 % du revenu total. En raison de l'origine – fiscale – de ces données, un ménage est constitué d'un couple marié ou d'un adulte célibataire, veuf ou divorcé. Dans les tranches à bas revenu se trouvent notamment de jeunes adultes en cours de formation et qui touchent le salaire d'un petit job ainsi que des personnes vivant en couple consensuel et dont l'entretien est assuré principalement par l'autre membre dudit couple. Ainsi, il serait abusif d'assimiler bas revenu monétaire à pauvreté sur la base de ces chiffres.
- Le revenu médian des couples mariés est 2,18 fois plus élevé que celui des personnes non mariées. Cette situation s'explique en partie par le cumul des revenus au sein des couples et par un effet d'âge, dans la mesure où les revenus des jeunes sont inférieurs à ceux des actifs d'âge mûr et où la part de personnes mariées est supérieure au sein de ces derniers.
- Pour 51,3 % des couples mariés, les deux conjoints touchent un revenu d'activité. Le gain de l'épouse représente 30,2 % du revenu total; la part du revenu de l'époux se fixe à 60,3 % et les 9,5 % restants ne peuvent pas être attribués à l'un des conjoints (revenus de la fortune, par exemple).

Cette étude résulte de la collaboration, ancienne, entre l'Administration fiscale cantonale et l'OCSTAT. Longtemps exploités exclusivement à des fins d'analyse fiscale, les résultats de la statistique fiscale des personnes physiques sont maintenant diffusés largement. La longueur et la complexité des traitements expliquent les délais de diffusion de ces données, qui se réfèrent à l'année 1990. Toutefois, les structures des revenus sont relativement stables et le contenu informatif des données présentées ici reste entier. De plus, la publication de pareilles informations constitue une première à Genève.

¹Les revenus des ménages dans le canton de Genève en 1990. Aspects statistiques n° 105, 52 pages, prix : 15 francs, en vente à l'OCSTAT (☎ 787 67 07 ou télécopieur 736 29 45).

18 juin 1996